

## LES DELEGATIONS DE SIGNATURE :

- Délégation de signature du Président de la CCI de Corse en tant qu'autorité chargée de l'exécution des Budgets et Représentant du Pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice
- Délégation du Président et du Trésorier de la CCI de Corse en matière de Régies
- Délégation de signature du Président de la CCI de Corse pour la passation des contrats d'Autorisation d'Occupation Temporaire non constitutifs de droit réel

**Délégation du Président de la CCI de CORSE  
en tant qu'autorité chargée de l'exécution des budgets et  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice**

**Vu l'article 49-5° du Décret du 18 juillet 1991**, selon lequel « les Compagnies Consulaires (...) adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions, les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au Directeur Général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre » ;

**Vu l'article 1.5 de la Circulaire n°1111 du 30 mars 1992** fixant les règles budgétaires et comptables applicables à l'ACFCI, aux CRCI, aux CCI et aux groupements interconsulaires ;

**Vu le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Chapitre 2 « Les instances de la Chambre » - Section 2 « Le Président » - Article 2.2.8 « Délégations de signature du Président »** disposant que le Président peut déléguer sa signature dans les domaines administratif ou budgétaire, soit à des membres élus à l'exception du Trésorier et de ses délégataires, au directeur général et sur proposition de ce dernier à des agents permanents ;

**Vu la délégation de signature accordée par le Président au Directeur Général,**

**Sur proposition du Directeur Général,**

**Le Président délègue sa signature en matière d'engagement de dépenses, aux agents dont la liste figure sur le tableau annexé.**

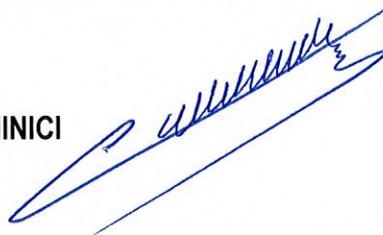
La présente délégation de signature s'exerce, selon les modalités précisées, pour une durée au plus égale à celle de la mandature.

Ce document sera annexé au règlement Intérieur de la CCI de Corse après information de l'Assemblée Générale, et sera porté à la connaissance du personnel de la CCI de Corse par circulaire diffusée sur l'Intranet.

**Le 25 novembre 2021**

**Le Président de la CCI de Corse**

**Jean DOMINICI**



P.J. :

*Tableau des délégations de signature du Président en matière d'engagement de dépenses*

## **NOTE DE SERVICE n°05**

Conformément au décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, l'engagement est l'acte par lequel l'organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge.

Il doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'Assemblée Générale et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements.

Ainsi, pour toute dépense, il doit être établi **un engagement**, à partir du WEB ENGAGEMENT par le service prescripteur.

Ce dernier suivra le circuit de validation suivant :

- **Contrôleur de Gestion**
- **Direction support ou opérationnelle (suivant délégation d'engagement)**
- **Directeur Général - Engagements supérieurs aux délégations**
- **Président - Engagements supérieurs à 30.000€ HT**

Si le Montant est supérieur à **140.000€ HT**, le Contrôleur de Gestion orientera systématiquement l'engagement vers le Service Juridique / Commande publique 2A ou 2B avant retour à sa validation.

Néanmoins, suivant la nature de l'engagement et le segment d'achat auquel il est rattaché, un Avis Juridique / Commande publique peut être demandé à l'initiative du Contrôleur de Gestion ou du Directeur Général.

Parallèlement, le directeur à l'origine de l'engagement peut solliciter un avis Juridique / Commande publique quel qu'en soit le montant.

Le tableau des délégations d'engagement de dépenses du Président de la CCI de Corse est annexé à la présente avec prise d'effet au **25 novembre 2021**.

**Le 25 novembre 2021**

**Le Président de la CCI de Corse,**

Jean DOMINICI



P.J. :

*Tableau des délégations de signature du Président en matière d'engagement de dépenses*

## Délégation du Président de la CCI de CORSE en tant qu'autorité chargée de l'exécution des budgets et Représentant du Pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice

Titulaires	Fonction	Montant € HT ≤	SC
<b>Philippe ALBERTINI</b>	Directeur Général	30 000 €	Toutes SC
<b>HAUTE-CORSE</b>			
<b>DIRECTION GENERALE - SERVICE ADMINISTRATIF</b>			
<b>Mathilde COSSU</b>	Directrice des Ressources Humaines	5 000 €	101
<b>Claude CASAVECCHIA</b>	Directeur Stratégie et Investissements Structurants Concessions	5 000 €	101
<b>P-F AGOSTINI</b>	Directeur Juridique	5 000 €	101
<b>Virginie CERUTTI-BROZZU</b>	Assistante Juridique Spécialisée	800 €	101
<b>Dominique BERTI</b>	Directeur Système d'Information	5 000 €	Toutes SC
<b>Gérard ORSATELLI</b>	Chef de Service Fichier Consulaire	5 000 €	101 / 111
<b>Pascale CERMOLACCE</b>	Chef de Service Coordination de la Communication	5 000 €	111
<b>Pascale GIOVANNETTI</b>	Assistante Direction Générale	5 000 €	101 / 111
<b>DIRECTION DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES</b>			
<b>Christophe GRAZIANI</b>	Directeur Entreprises et des Territoires	10 000 €	501/511/521/531/541/551
<b>Nicole SPINOSI</b>	Chef de Sce Intelligence Economique	800 €	511 / 521 / 531 / 551
<b>Corinne ANGELI</b>	Chef de Sce / Services aux Entreprises	800 €	501 / 511 / 551
<b>Geneviève TAFANELLI</b>	Responsable d'activités / CFE	800 €	501 / 551
<b>Christine QUASTANA</b>	Responsable Pôle animations et actions commerciales	800 €	531 / 551
<b>Georgina FRATICELLI</b>	Responsable Antenne et Dév.Territorial	800 €	501 / 511 / 531 / 541 / 551
<b>Thomas GAUDIN</b>	Responsable Agro / Export	800 €	541 / 551
<b>Elisabeth ORSONI</b>	Responsable TIC	800 €	511 / 551
<b>Elisa MARTELLI</b>	Conseillère Entreprises II / Entreprises en difficultés	800 €	501 / 511 / 551
<b>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT-FORMATION</b>			
<b>Pascal AGOSTINI</b>	Directeur de l'Enseignement-Formation	10 000 €	701/711/721/731/741
<b>Jean-Thomas VALESI</b>	Chargé d'activités	5 000 €	701/711/721/731/741
<b>Anne-Françoise ROMANI</b>	Chargée d'activités	5 000 €	701/711/721/731/741
<b>DIRECTION DES CONCESSIONS AEROPORTUAIRES</b>			
<b>Pierre François NOVELLA</b>	Directeur Concessions Aéroportuaires de Haute-Corse	20 000 €	130 / 131 / 135 / 136
<b>Adrien GANDOLFI</b>	Chef Sce Technique	15 000 €	130 / 131 / 135 / 136
<b>Dominique BIAGGINI</b>	Chef Maintenance	8 000 €	130 / 131 / 135 / 136
<b>Charles GIABICONI</b>	Chef Sce Exploitation	8 000 €	130 / 131
<b>Antoine POLI</b>	Responsable d'exploitation / Stitch	5 000 €	130 / 131
<b>Catherine GERONIMI</b>	Responsable Bureau Information CLY	2 000 €	135
<b>Frédéric CASIMIRI</b>	Economiste Construction	2 000 €	130 / 131 / 135 / 136
<b>Anne-Sophie AGOSTINI</b>	Responsable Administratif et Financier	5 000 €	130 / 131 / 135 / 136
<b>Anne GUGLIELMI</b>	Chef de Sce PIT BIA	5 000 €	130 / 135
<b>Chantal BOQUEL</b>	Chef de Sce Marketing-Com	5 000 €	130 / 135
<b>Laurent GUYOT</b>	Chef de Sce SSLIA	5 000 €	131 / 136
<b>Dominique MATTEI</b>	Responsable opérationnel SSLIA RFFS BIA CLY	5 000 €	131 / 136
<b>Christophe DESJOBERT</b>	Chef de Sce Contrôle de Conformité Aéroportuaire	5 000 €	130 / 131 / 135 / 136
<b>Baptiste MARFISI</b>	Responsable Management QSE	5 000 €	130 / 131 / 135 / 136
<b>Louis PANTONI</b>	Responsable d'Unité	5 000 €	130 / 131 / 135 / 136
<b>Flora OLIVESI</b>	Responsable d'Exploitation CLY	5 000 €	135
<b>Jean-Charles LEONELLI</b>	Chef de Sce Sûreté	8 000 €	131 / 136
<b>Joseph STEFANI</b>	Chef de Sce Sûreté Adjoint	8 000 €	131 / 136
<b>François-Joseph NEGRONI</b>	Ingénieur exploitation et développement aéroportuaire	5 000 €	130 / 131 / 135 / 136
<b>Margot RINIERI</b>	Assistante du Directeur des Concessions Aéroportuaires	3 000 €	130 / 131 / 135 / 136

DIRECTION DES CONCESSIONS PORTUAIRES			
Pierre TORRE	Responsable du Pôle Technique	15 000 €	120 / 125 / 121 / 126
M-M GUIDICELLI -POLETTI	Responsable du Pôle Administratif	15 000 €	120 / 125 / 121 / 126
Jean Marc PAOLI	Chef de Sce Travaux	5 000 €	120 / 125 / 121 / 126
J-S ALLEGRINI-SIMONETTI	Chef de Sce L'Ile Rousse	5 000 €	125 / 126
Jean MAZZONI	Chef de Sce Exploitation Bastia	5 000 €	120 / 121
CORSE-DU-SUD			
DIRECTION GENERALE - SERVICE ADMINISTRATIF			
Catherine ORAZZI-BRUN	DGA - Administration Générale	5 000 €	102
Antoine FANCHI	Directeur de l'Action Publique	5 000 €	102
Paul FRASSATI	DGA - Action Publique	5 000 €	102
DIRECTION ACTION ECONOMIQUE ET ENTREPRISE			
Valérie PORRI	Directrice Action Economique et Entreprise	10 000 €	502 / 512 / 522 / 532 / 542 / 552
Eric DECHERCHI	Chef de Département - Délégation de Porto-Vecchio	5 000 €	502 / 512 / 522 / 532 / 542 / 552
Alexandre SANTUCCI	Conseiller - Action Economique	800 €	502 / 512 / 522 / 532 / 542 / 552
Julie FERNANDEZ	Conseillère - Action Economique	800 €	502 / 512 / 522 / 532 / 542 / 552
DIRECTION MISSION ENTREE DE VILLE - FOND DE BAIE D'AJACCIO			
Pierre ACQUAVIVA	Directeur chargé de mission Entrée de Ville-Fond de Baie d'Ajaccio	10 000 €	102
DIRECTION DE LA FORMATION			
Pascal AGOSTINI	Directeur de l'Institut Consulaire	10 000 €	702 / 712 / 722 / 732 / 742
DIRECTION DES CONCESSIONS AEROPORTUAIRES			
Laurent POGGI	Directeur Concessions Aéroportuaires de Corse du Sud	20 000 €	331 / 332 / 333 / 334
José RAFFALLI	Directeur d'exploitation - Aéroport d'Ajaccio	15 000 €	331 / 332
Romain LECCIA	Directeur d'exploitation - Aéroport de Figari	15 000 €	333 / 334
Jean-Marie MARCIALIS	Chef RFFS AJA	5 000 €	331 / 332
Hervé DELACHANAL	Responsable DSI DCA2A	5 000 €	331 / 332 / 333 / 334
Sandrine PIERAZZI	Responsable Exploitation & Sûreté AJA	5 000 €	331 / 332
Mathieu FABRE	Responsable Travaux & Maintenance AJA	5 000 €	331 / 332
Jacques MARCON	Chef du Service Maintenance AJA	3 000 €	331 / 332
Eric CLEMENTI	Chef RFFS FSC	5 000 €	333 / 334
Caroline CIABRINI	Responsable Administrative FSC	5 000 €	333 / 334
Kevin LOVICH	Responsable Travaux & Maintenance FSC	5 000 €	333 / 334
Jean-Simon GIACOMONI	Responsable exploitation sûreté FSC	3 000 €	333 / 334
Michel PETRUCCIANI	Responsable avitaillement FSC	3 000 €	333
DIRECTION DES CONCESSIONS PORTUAIRES			
Jean Yves BATTESTI	Directeur d'exploitation des Ports	20 000 €	221/222/223/224/226/232/233/234
Vincent ROYER	Directeur Sûreté Sécurité des Ports	15 000 €	221/222/223/224/226/232/233/234
Jean André SIMONETTI	Directeur du Port de Pêche et Plaisance TR	20 000 €	102 / 225
Anthony PIETRI	Chef de Département du Port de Pêche et Plaisance TR	5 000 €	225
Marie-Louise GUIDICELLI	Directrice des Croisières	5 000 €	221
Anthony PIETRI	Chef de Département - Plaisance	5 000 €	225
DIRECTION DES CONCESSIONS DE LA COMMUNICATION ET DU PALAIS DES CONGRES			
Angélica CESARI	Directrice Communication et Palais des Congrès	15 000 €	102 / 661



Mise à jour au 07 mai 2024

Le Président,

Jean DOMINICI

## DELEGATION DU PRESIDENT ET DU TRESORIER DE LA CCI DE CORSE EN MATIERE DE REGIES

**Vu** l'article R711-68 du code de commerce, selon lequel « les Compagnies Consulaires [...] adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions, les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au Directeur Général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre » ;

**Vu** l'article 1.5 de la Circulaire 1111 du 30 mars 1992 fixant les règles budgétaires et comptables applicables au réseau des CCI ;

**Vu** l'article 2.3.5 « Régies de dépenses et de recettes » du Règlement Intérieur de la CCI de Corse ;

**Sur proposition du Directeur Général,**

**Le Président et le Trésorier délèguent leur signature selon les modalités suivantes :**

### **MATIERES BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE**

<b>OBJET</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>LIMITE</b>
Régies d'avances Régies de recettes	Cf. Tableau annexé	

La présente délégation de signature s'exerce, selon les modalités précisées, pour une durée au plus égale à celle de la mandature.

Ce document est annexé au Règlement Intérieur de la CCI après information de l'Assemblée Générale et est porté à la connaissance du personnel par publication.

**Le 25 novembre 2021**

**Le Trésorier de la CCI de Corse,**

**Le Président de la CCI de Corse,**

**Auguste GIOVANNI**



**Jean DOMINICI**



P.J. :  
Tableau des Régies

## LISTE DES REGIES

CAISSE CENTRALE REGIES DE DEPENSES ET DE RECETTES	NOM DU REGISSEUR	MONTANT
Fonctions Supports 2A	Tony CHIARELLI	4 000 €
Fonctions Supports 2B	Anne-Marie DEFRANCHI	4 000 €

REGIES DE DEPENSES LIBELLES	NOM DU REGISSEUR	MONTANT
Aéroport de Bastia-Poretta	Brigitte BALDASSARI	800 €
Aéroport de Calvi Sainte-Catherine	Valérie RIZOULIERES	800 €
Direction de l'Enseignement-Formation	Pascal AGOSTINI	800 €
Direction des Concessions Portuaires	Marie-Madeleine GUIDICELLI-POLETTI	800 €
Direction des Entreprises et Territoires	Corinne ANGELI	800 €
Port Porto-Vecchio	Florian CURALUCCI	800 €
Aéroports Napoléon Bonaparte et Figari Sud-Corse	Jean-Dominique MARCAGGI	800 €
Aéroport Napoléon Bonaparte	José RAFFALLI	800 €
Aéroport Figari Sud-Corse	Romain LECCIA	800 €
	Kevin LOVICH	800 €
	Caroline CIABRINI	800 €
Port de Plaisance Ajaccio	Antony PIETRI	800 €
Port de Commerce Ajaccio	Christelle SANDRI	800 €
Port de Commerce Bonifacio	Pierre-Louis PELLEGRINO	800 €
Antenne Porto-Vecchio	Eric DECHERCHI	800 €

REGIES DE RECETTES LIBELLES	NOM DU REGISSEUR	MONTANT
Aéroport de Bastia-Poretta	Brigitte BALDASSARI	10 000 €
Aéroport de Calvi Sainte-Catherine	Valérie RIZOULIERES	6 000 €
Direction de l'Enseignement-Formation	Pascal AGOSTINI	1 000 €
Direction des Concessions Portuaires	Marie-Madeleine GUIDICELLI-POLETTI	5 000 €
Aéroports Napoléon Bonaparte et Figari Sud-Corse	Jean-Dominique MARCAGGI	10 000 €
Aéroport Napoléon Bonaparte	José RAFFALLI	10 000 €
Aéroport Figari Sud-Corse	Romain LECCIA	10 000 €
	Caroline CIABRINI	10 000 €
Port de Commerce Ajaccio	André RICCI	1 000 €
Port de Plaisance Ajaccio	Anthony PIETRI	5 000 €
Port de Commerce Bonifacio	Pierre-Louis PELLEGRINO	3 000 €

## **DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT POUR LA PASSATION DES CONTRATS D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE NON CONSTITUTIFS DE DROIT REEL**

*Vu les dispositions réglementaires de l'article R-711.68 du Code de Commerce et notamment le 3°, relatives aux conditions selon lesquelles le Président peut déléguer sa signature après proposition du Directeur Général aux agents permanents de la CCI de Corse ;*

*Vu les dispositions du Chapitre 2 - Section 2 du Règlement Intérieur de la CCI de Corse « Le Président », et son article 2.2.8 « Délégations de signature du Président » ;*

**Sur avis et proposition du Directeur Général ;**

### **PREAMBULE**

La présente délégation de signature n'a pour effet que de décharger matériellement le Président déléguant d'une partie de ses tâches en lui permettant de désigner un agent permanent qui prendra des décisions au nom et pour le compte du Président déléguant,

La présente délégation de signature n'opère aucun transfert de compétence et ne fait donc pas perdre au Président déléguant ni son pouvoir, ni l'exercice de celui-ci. Le délégataire est ainsi habilité à exercer des pouvoirs du déléguant, sans pour autant en disposer, car tous les actes signés par le délégataire en vertu de la présente délégation sont réputés avoir été signés par le déléguant lui-même.

Le Président déléguant conserve sa responsabilité, qui demeure pleine et entière, pour tous les actes pris par le délégataire.

#### **Article 1<sup>er</sup> : Nature des actes juridiques qui entrent dans le champ d'application de la présente délégation**

Les actes juridiques pour lesquels la présente délégation de signature s'exerce sont ceux inhérents à la gestion du domaine public concédé issue des cahiers des charges des Concessions Aéroportuaires et Portuaires.

Ces actes juridiques concernent la délivrance des Autorisations d'Occupation Temporaire sur le domaine public concédé Aéroportuaire et Portuaire non constitutive de droit réel immobilier. Lesdites Autorisations d'Occupation Temporaire sont communément appelées Contrats d'A.O.T et peuvent être délivrées de manière unilatérales ou conventionnelles.

La délégation concerne la préparation, la passation et l'exécution des contrats d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public Aéroportuaire et Portuaire concédé ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque lesdits contrats d'A.O.T sont en cours d'exécution et les crédits sont inscrits au budget.

## **Article 2 : Bénéficiaires de la délégation de signature et seuils**

### **Niveau 1 :**

- **M. Philippe ALBERTINI**, Directeur Général de la CCI de Corse ;  
→ Seuil de la délégation de signature accordée au délégataire :  
A.O.T unilatérales ou conventionnelles dont le montant total des redevances annuelles d'occupation est compris **entre 100 000 Euros et 200 000 €TTC**.

### **Niveau 2 :**

- **M. Pierre-François NOVELLA**, Directeur des Concessions Aéroportuaires de Bastia et de Calvi ;
- **Mme Marie-Madeleine GUIDICELLI-POLETTI**, Chef du Pôle Administratif des Concessions Portuaires de Bastia et de l'île Rousse ;
- **M. Laurent POGGI**, Directeur des Concessions Aéroportuaires d'Ajaccio et de Figari ;
- **M. Jean Yves BATTESTI**, Directeur des Concessions Portuaires d'Ajaccio, de Porto-Vecchio, de Propriano et de Bonifaccio ;
- **M. Jean André SIMONETTI**, Directeur du Port de Plaisance d'Ajaccio.  
→ Seuil de la délégation de signature accordée aux délégataires :  
A.O.T unilatérales ou conventionnelles dont le montant total des redevances annuelles d'occupation est **inférieur à 100 000 Euros TTC**.

## **Article 3 : La durée de la délégation de signature**

Le Président de la CCI de Corse, après information de l'Assemblée Générale, délègue sa signature pour la préparation, la passation et l'exécution des Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public concédé Aéroportuaire et Portuaire pour une durée au plus égale celle de sa mandature.

## **Article 4 : Publicité de la délégation de signature**

Ce document sera annexé au Règlement Intérieur de la CCI de Corse après information de l'Assemblée Générale, et sera porté à la connaissance du personnel de la CCI de Corse par circulaire diffusée sur l'Intranet.

**Le 08 janvier 2024,**

**Le Président de la CCI de Corse**

**Jean DOMINICI**

